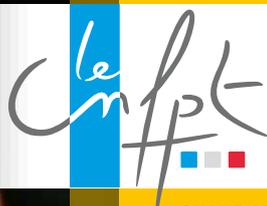




# CYCLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

**COORDONNATEUR  
PETITE ENFANCE**

[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

**Cette formation fait l'objet d'une évaluation et donne lieu à la délivrance d'un certificat\* de formation professionnelle par le CNFPT**

## UN MÉTIER EN ÉVOLUTION

Dans les collectivités territoriales qui ont souhaité offrir un accueil global de la petite enfance, le coordonnateur petite enfance organise et anime l'ensemble de la politique relative à l'accueil de l'enfant et de sa famille au sein d'un territoire.

L'exercice de ses missions nécessite plusieurs compétences qui mobilisent des savoirs théoriques et des savoir-faire pratiques et spécifiques.

## À QUI S'ADRESSE CE CYCLE ?

Cette formation s'inscrit dans le cadre du développement des compétences professionnelles du coordonnateur petite enfance et s'adresse aux agents nouvellement recrutés dans cette fonction (depuis moins de trois ans).

Le cycle vise à leur donner des bases professionnelles partagées.

## OBJECTIF GÉNÉRAL DU CYCLE

### La professionnalisation

Les coordonnateurs s'appuieront sur un cadre et un dispositif de référence pour trouver une réponse appropriée à la polyvalence et à la complexité de leur fonction. Ils pourront :

- acquérir un socle commun de connaissances et de savoir-faire ;
- acquérir les capacités nécessaires à la mise en œuvre de la politique petite enfance en cohérence avec la commande politique et le contexte local, en lien avec les divers acteurs et partenaires ;
- analyser les facteurs d'évolution du secteur de la petite enfance et du métier de coordonnateur petite enfance.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

### Organisation et durée

Pour atteindre l'objectif de professionnalisation, le dispositif se fonde sur deux principes :

- l'alternance entre formation théorique et mise en application en situation de travail
- un travail de réflexivité sur sa pratique professionnelle

Le cycle comporte 9 modules de formation dont des séquences d'accompagnement méthodologique.

Sa durée est d'environ 39 jours.

### Renseignements :

## Modules de formation

### 1 La fonction de coordonnateur petite enfance

Dans un premier temps, sont identifiés l'environnement institutionnel et les fondements théoriques et sociaux de la politique d'accueil du jeune enfant et de sa famille. Dans un second temps, il s'agit de cerner le rôle du coordonnateur petite enfance et de cibler le contour de ses missions.

### 2 Le secteur petite enfance sur un territoire

Le coordonnateur doit éclairer au mieux les élus de sa collectivité sur les enjeux techniques et juridiques de la politique petite enfance du territoire. Ce module lui permet d'acquérir des outils pour repérer le contexte socio-économique local, les caractéristiques et les besoins de la population. De plus, ce module renforce les connaissances sur les différents modes d'accueil de la petite enfance, et permet d'identifier les partenaires, les réseaux de professionnels et les enjeux du contrat enfance.

### 3 L'animation du collectif des responsables des modes d'accueil petite enfance sur un territoire

Le coordonnateur doit animer le collectif des responsables des modes d'accueil petite enfance et les accompagner dans la mise en œuvre du projet de leur structure. Ce module vise à doter le coordonnateur d'un ensemble d'outils et de méthodes pour faciliter l'élaboration, la conduite et l'évaluation des projets d'établissements.

### 4 La gestion des personnels et le pilotage des équipes

La plupart des coordonnateurs petite enfance animent et encadrent une équipe pluridisciplinaire. Ce module traite de la gestion d'un service dans ses aspects de management, de conduite de réunion, d'évaluation des agents et de gestion prévisionnelle des compétences. Il permet de travailler à la construction d'outils pour maîtriser davantage cette fonction d'encadrement.

### 5 La gestion administrative, financière et matérielle du secteur

Le coordonnateur doit élaborer le budget prévisionnel du secteur et en assurer le suivi. Il contribue également au recensement et au contrôle des besoins en matériel en lien avec la procédure d'achat public. Ce module permet de s'approprier les méthodes et procédures nécessaires pour gérer le secteur petite enfance, dans ses aspects administratif, financier et matériel.

### 6 La gestion des ressources humaines

En collaboration avec le service RH de la collectivité, le responsable gère les ressources humaines de son établissement. Il accompagne le développement des compétences de ses agents.

### 7 L'accueil, l'information du public et la promotion des activités du secteur

Le responsable d'établissement développe l'information en direction des familles. Il crée les conditions favorables à l'instauration d'échanges avec les familles, entre les familles et avec les équipes.

## UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE À DES PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ

L'animation des différents modules fait appel à des méthodes actives (travaux de groupes, études de cas, mises en situations, etc.) qui seront mises en œuvre par des praticiens confirmés et des spécialistes référents dans le domaine. L'approche pédagogique s'appuiera essentiellement sur une dynamique de partage d'expériences ayant pour objectif de faciliter la construction de repères communs au métier.

## MODALITÉS DE CERTIFICATION

Le/la candidat(e) produira un dossier pour le jury qui comprendra deux types d'éléments :

- une description et une analyse de sa pratique et de ses acquis dans le dossier de présentation des acquis.

- des documents produits dans le cadre d'actions effectivement réalisées en tout ou partie par le/la candidat(e) avec une analyse personnelle de l'action conduite et de son implication dans cette action.

Les documents exigés sont indiqués dans les modalités d'évaluation : ces documents devront être obligatoirement transmis avec le dossier de présentation des acquis.

## DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE FORMATION

Un certificat de formation professionnelle est délivré par le président du CNFPT sur la base de l'évaluation, par un jury professionnel, des acquis du candidat.

\* Le terme *certificat* correspond à une certification délivrée par le CNFPT, non enregistrée au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP). Le terme *titre professionnel* est utilisé dès lors que la certification est inscrite au RNCP.

---

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
INSET ANGERS  
RUE DU NID DE PIE - CS 62020  
49016 ANGERS CEDEX 1  
TÉL. : 02 41 22 41 22 - FAX : 02 41 22 41 78

---

